# Arrêté ministériel portant autorisation d'achever le mandat en cours de membre du Conseil de régence de la Banque Nationale de Belgique

* Date : 27-10-2004
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2004003424
* Auteur : SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES

Le Ministre des Finances,

Vu la loi du 22 février 1998 fixant le statut organique de la Banque Nationale de Belgique, notamment l'article 27, deuxième alinéa;

Vu la décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2002 portant renouvellement du mandat d'un régent de la Banque Nationale de Belgique,

Arrête :

Article 1
er. L'autorisation d'achever le mandat en cours de membre du Conseil de régence de la Banque Nationale de Belgique est accordée à M. Philippe Wilmès, qui atteint la limite d'âge le 4 mars 2005.

Art. 2. Le présent arrrêté entre en vigueur le jour de sa mention au Moniteur belge.

Bruxelles, le 27 octobre 2004.

D. REYNDERS